



Procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 22 mai 2013

Etaients présents :

- Monsieur le Maire : Marcel KIRSTETTER
- Monsieur l'Adjoint : Jean-Jacques JABLKOWSKI
- Les Conseillers Municipaux : M. Edy ADAM, M. Pierre AMANN, M^{me} Muriel BOSSERT, M. Christian DOCK, M. Michel ESTNER, M. Thierry FREY, M^{me} Annie HEYWANG, M. Jean-Georges KARL, M. MECKERT Michel, M^{me} Martine NUSS, M^{me} Fabienne SCHNEIDER

Absents excusés :

- M. l'adjoint Albert ALLMENDINGER,
- M. Philippe PELEGRI qui a donné procuration à M. Jean-Jacques JABLKOWSKI

1 – Procès-verbal de la séance du 18 mars 2013

Le procès-verbal de la séance du Conseil Municipal du 18 mars 2013 a été adopté à l'unanimité par les membres présents lors de la séance

2 – Aménagement du chemin du Wolfshaus et de la partie haute de la rue des châteaux

VU la décision du Maire N° 4 du 12/03/2013 décidant confier la maîtrise d'œuvre au Cabinet TOPOS,

VU la présentation de l'avant-projet établi par le Cabinet TOPOS pour l'aménagement des deux extrémités du chemin du Wolfshaus et de la partie supérieure de la rue des Châteaux dont le détail chiffré des travaux est récapitulé dans le tableau ci-dessous :

	Rue des châteaux	Chemin du Wolfshaus	Total
Travaux de voirie	92 800,00 €	63 800,00 €	156 600,00 €
Eclairage public	10 300,00 €	6 000,00 €	16 300,00 €
Téléphone + fibre optique	14 800,00 €	6 000,00 €	20 800,00 €
Honoraires maîtrise d'œuvre	8 901,85 €	5 723,15 €	14 625,00 €
Total HT :	126 801,85 €	81 523,15 €	208 325,00 €
Total TTC :	151 655,01 €	97 501,69 €	249 156,70 €

VU la présentation de l'avant-projet complémentaire pour le chemin du Wolfshaus établi par le Cabinet TOPOS pour répondre aux souhaits émis par un certain nombre de conseillers municipaux lors de la réunion de l'ensemble des commissions, à savoir de faire chiffrer également l'aménagement du tronçon du chemin situé entre les deux extrémités touchées par le projet initial et dont le détail chiffré des travaux est récapitulé dans le tableau ci-dessous :

	Partie optionnelle Portion complémentaire
Travaux de voirie	38 000,00 €
Assainissement eaux pluviales	16 000,00 €
Total HT :	54 000,00 €
Total TTC :	64 584,00 €

Le Conseil Municipal
Délibère et

APPROUVE l'avant-projet établi par le Cabinet TOPOS pour la tranche dite ferme correspondant au projet initial ainsi que le détail chiffré des travaux récapitulé dans le tableau ci-dessus :

DECIDE d'inclure dans la consultation une tranche optionnelle correspondant à l'aménagement du tronçon du chemin situé entre les deux extrémités touchées par le projet initial et dont l'avant-projet a été établi par le Cabinet TOPOS récapitulé dans le tableau ci-dessus. La décision de réaliser ou non ce tronçon dépendra du résultat de la consultation. Dans le cas où cette option reviendrait trop chère, l'idée a été émise que le Conseil Municipal organise une séance de travail pour mettre en place un revêtement béton sur ce tronçon.

CHARGE M. le Maire de demander la subvention auprès du Conseil Général pour la réalisation de cette opération.

RAPPELLE que les crédits nécessaires pour la tranche ferme ont été inscrits au budget primitif 2013 – Section Investissement – Opération n°125 "Voirie" – article 2151. Si la tranche optionnelle devait se réaliser, il conviendrait de prendre une décision modificative.

CHARGE M. le Maire de toutes les formalités administratives.

Adopté à 13 VOIX POUR – 1 ABSTENTION

3 – Aménagement du parking Sud de la salle polyvalente et de l'accès au Club-house (y compris accès handicapés)

Quatre entreprises ont été sollicitées pour faire des propositions pour la réalisation de :

- l'aménagement du parking Sud de la salle polyvalente avec création d'un accès handicapé à cette dernière.
- L'aménagement des abords du Club-house avec création d'un accès handicapé à ce dernier.

Trois d'entre elles ont répondu. Monsieur le Maire signale qu'il a eu beaucoup de mal à faire rentrer les propositions, certaines entreprises ayant dû être relancées à plusieurs reprises.

Les trois propositions sont minutieusement étudiées par les conseillers municipaux en tenant compte des critères suivants :

- Pertinence et qualité du projet
- Moyens mis en œuvre par l'entreprise pour la réalisation
- Prix

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré :

DECIDE de confier les travaux à l'Entreprise VOGEL de SCHERWILLER pour un montant global de 56 161,50 € HT, considérant que sa proposition est la plus pertinente, la plus complète et qualitativement la plus attrayante . C'est surtout l'entreprise la mieux équipée, la plus expérimentée, la plus spécialisée pour réaliser ce type de projet. C'est en particulier la seule qui propose une mise en œuvre mécanique des enrobés.

CHARGE M. le Maire de demander la subvention auprès du Conseil Général pour la réalisation de cette opération.

RAPPELLE que les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération sont inscrits au budget primitif 2013 – Section Investissement – Opération n°136 "Travaux salle polyvalente" – article 21318.

CHARGE M. le Maire de toutes les formalités administratives.

Adopté à l'unanimité

4 – Divers

M. le Maire informe les conseillers que la prochaine réunion du Conseil Municipal est fixée au lundi 17 juin à 19 h 30.

La séance est levée à 20 h 05.

Le Maire :
Marcel Kirstetter